

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1281 - page 4116

971 - Guadeloupe

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe.

ASSOCIATION JUDO CLUB KARUKERA.

Objet : la pratique du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées, disciplines sportives régies par la fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées (f f j d a) et d'une façon complémentaire éventuellement, la pratique d'autres activités physique, sportives et de pleine nature; sa durée est illimitée.

Siège social : 28, lotissement Les Hauts de Lamothe, 97170 Petit-Bourg.

Date de la déclaration : 6 août 2014.